

## **Arrangement et Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**

### **Fermeture du Forum sur le remplacement et poursuite des débats sur le remplacement dans le nouveau Forum juridique du système de Madrid**

1. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, un forum de discussion ouvert sur le remplacement, en vertu de l'article 4*bis*.1) du Protocole de Madrid, est accessible sur le site Web de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). La mise en place de ce forum a été annoncée dans l'avis n° 16/2007, suite à une demande faite au Secrétariat lors de la troisième session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Groupe de travail").
2. Suite à une demande faite au cours de la huitième session du Groupe de travail, le Bureau international de l'OMPI a mis à la disposition des participants au Groupe de travail et du personnel des Offices des parties contractantes du système de Madrid, le Forum juridique du système de Madrid, un service en ligne de discussion auquel il est possible d'accéder à partir d'un lien figurant sous la section "Offices" du site Web du système de Madrid :  
[https://www3.wipo.int/confluence/login.action?os\\_destination=%2Fdisplay%2Fmldof](https://www3.wipo.int/confluence/login.action?os_destination=%2Fdisplay%2Fmldof).
3. Au cours de la neuvième session du Groupe de travail, le Secrétariat a été prié de fermer le Forum sur le remplacement et de prendre des mesures afin d'intégrer les contributions reçues au nouveau Forum juridique du système de Madrid.
4. En conséquence, le Bureau international de l'OMPI fermera le Forum électronique sur le remplacement le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et ouvrira un fil de discussion concernant cette question dans le Forum juridique du système de Madrid. Le nouveau fil inclura toutes les contributions faites au Forum électronique sur le remplacement.
5. Les débats sur le remplacement et sur les autres questions concernant le développement juridique du système de Madrid se poursuivront au sein du Forum juridique du système de Madrid.

Le 13 octobre 2011